

Avis de promulgation

Règlements 922-155 N.S. et 1030-61 N.S.

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que le conseil municipal de Sainte-Thérèse a, lors de la séance ordinaire du 12 janvier 2026, adopté les règlements suivants :

- **Règlement 922-155 N.S.** - ayant pour objet d'amender le règlement numéro 922 N.S. concernant la circulation, la signalisation et la sécurité publique sur le territoire de la ville de Sainte-Thérèse, afin de réviser les peines pour diverses infractions ; et
- **Règlement 1030-61 N.S.** - ayant pour objet d'amender le règlement numéro 1030 N.S. concernant le financement de certains biens, services et activités de la Ville par le biais d'une tarification afin d'actualiser les tarifs du Service de sécurité incendie, les compensations à l'égard de l'utilisation du réseau municipal d'égout et de l'assainissement des eaux usées pour les immeubles industriels, ainsi que la tarification du camp de jour.

Prenez avis que ces règlements sont disponibles pour consultation au greffe de la Ville au 6, rue de l'Église, lors des heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville ou sur son site Internet, et joint au présent avis.

DONNÉ À SAINTE-THÉRÈSE, ce 13 janvier 2026

Avis numéro : 2026-03

Philippe Huot
Greffier